

## CXXXV.

28 Augustus 1566.

*Lettre missive du Prince d'Orenge à Son Altèze, en date  
le 28 d'Aougst 1566.*

MADAME,

Ce devant-disner, en ma présence, l'on a faict pendre et estrangler sur le Marchié de ceste ville ung Anglois, Francois ou Liégeois et aultre de Bois-Le-Ducq, pour avoir commis sacrilège et esté pillieurs des églises, et en sont esté banniz trois aultres qui en furent suspectz. (2) C'est tousjours commenchement de la craincte et terreur que aultres meschans de leur sequèle pourront avoir, qu'ilz sentiront le mesme supplice de la mort. Demain, s'il plaist à Dieu, ferons publier et feray tous debvoirs possibles que les églises seront ouvertes et le service divin y restitué à l'honneur de Sa Divine Majesté, la sainte intention du Roy, Vostre Altèze et mien grand désir. Sur ce, baisant très-humblement les mains de Vostre Altèze, prie Dieu la conserver en santé, longue vie. D'Anvers, le XXVIII<sup>e</sup> jour d'Aougst 1566.

Collationnée à l'auctenticque copie, est trouvée  
accorder par moy,

A. GRAPHEUS. (3)

---

(1) Aangehaald D. X, blz. 145. Zie GACHARD, *Op. cit.* T. II, p. 198.

(2) Zie D. IX, blz. 327 en 328.

(3) Aangehaald D. X, blz. 145. Zie GACHARD, *Op. cit.* T. II, p. 197.